



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Monsieur le conseiller Francis Juneau est absent.

Remise de la médaille du souverain à monsieur Dave Brereton pour souligner son implication exceptionnelle auprès des jeunes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-354-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 décembre 2018. Il est 19 h 39.

Adoptée à l'unanimité.

12-355-18 Ordre du jour

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-354-18 Ouverture de la séance

12-355-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

12-356-18 Adoption de procès-verbaux

4. Conseil municipal

12-357-18 Demande au ministre des Transports du Québec pour l'aménagement et le prolongement de l'autoroute 20 Ouest

5. Patrouille municipale

12-358-18 Projet pilote – Ligne *Info-Neige* – Tolérance de stationnement sur rue en période hivernale

12-359-18 Modification de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

12-360-18 Autorisation pour l'aménagement de deux dos d'âne

6. Développement communautaire

12-361-18 Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Course de lits nocturne » — Carnaval d'hiver 2019

12-362-18 Demande de permis de feux d'artifice auprès du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du Carnaval d'hiver 2019

12-363-18 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2019 (Événement bar et disco extérieur)

7. Urbanisme

7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

12-364-18 PIIA – 19, rue Perrault

12-365-18 PIIA – 102, rue Sainte-Anne

12-366-18 PAE – Projet Terra situé sur le chemin Sainte-Marie

7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

7.3. Autres sujets

8. Services techniques

8.1. Autorisation de dépenses.

8.1. Conclusion de contrats

12-367-18 Octroi de contrat pour un véhicule Ford F-150

8.2. Acceptation de plans

8.3. Réception de travaux

12-368-18 Décompte progressif numéro 3 — Travaux de resurfaçage des rues Saint-Pierre et Christie

12-369-18 Décomptes progressifs numéros 3 et 4 — Travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants, de la rue Demers jusqu'à la caserne de pompiers

12-370-18 Décompte progressif numéro 3 — Travaux de réfection du Château d'eau

12-371-18 Décompte progressif numéro 5 – Construction d'un trottoir sur la rue Meloche

12-372-18 Décompte progressif numéro 2 et acceptation provisoire des travaux — Réfection de la toiture du garage municipal

8.4. Autres sujets

12-373-18 Autorisation de disposer d'un véhicule usagé appartenant à la municipalité

9. Environnement**10. Développement économique et touristique****11. Finances**

11.1. dons/promotions/aides financières

11.2. Autres sujets

12-374-18 Adoption des comptes

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

12-375-18 Renouvellement assurances dommages 2019-2020 – Regroupement municipalités de l'île de Montréal

12.2. Opérations Immobilières

12-376-18 Transaction — Entente hors cour relative à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478

12.3. Autres sujets

12-377-18 Fermeture des bureaux administratifs de la Ville pour la période des Fêtes

- 12-378-18 Adoption du calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal
- 12-379-18 Nomination des membres du Comité de démolition de la Ville

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

- 12-380-18 Permanence — Service des travaux publics
- 12-381-18 Embauche — Technicienne juridique — poste permanent

12,2 Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 12-382-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 807 relatif aux tarifs pour l'année 2019
- 12-383-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 808 sur la taxation 2019
- 12-384-18 Adoption finale du règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105
- 12-385-18 Adoption du règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle

15. Dépôt de documents

16. Levée de la séance

- 12-386-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 5 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 40 et s'est terminée à 19 h 51 se résument comme suit :

| Résumé de l'objet principal de l'intervention | |
|---|---|
| 1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> Suggère le retrait de quelques places de stationnement réservées aux résidents du secteur sur le bas de la rue Maple puisque ces places sont très peu utilisées; |
| 2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> Remarque quant à l'installation future de bollards sur la rue Meloche : lorsqu'un conducteur emprunte la courbe et qu'un véhicule est stationné à sa droite, le conducteur doit rouler sur la ligne jaune avec son véhicule; elle craint que la rue ne soit pas assez large pour l'installation desdits bollards. Mentionne que le prix annuel du permis de travailleur est bas et que les preuves exigées pour démontrer que la personne est effectivement un travailleur ne sont pas assez strictes. |

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

| |
|---|
| 12-356-18 Adoption de procès-verbaux |
|---|

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL MUNICIPAL

| |
|---|
| 12-357-18 Demande au ministre des Transports du Québec pour l'aménagement et le prolongement de l'autoroute 20 Ouest |
|---|

ATTENDU QU' un important flot de véhicules provenant de l'A-40 et du village, qui souhaite rejoindre l'A-20 ouest, transige par le boulevard des Anciens-combattants ce qui génère une congestion importante sur le réseau routier local dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est conscient que le débit de circulation augmente sans cesse vers les municipalités de la MRC Vaudreuil-Soulanges via l'A-20 ouest et que la congestion chronique sur l'A-20 ouest entre le pont Galipeault et le pont Taschereau, liant l'Île-Perrot à Vaudreuil-Dorion, est une problématique régionale ;

ATTENDU QUE la Ville n'a compétence que sur les voies de circulation locales conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a développé un plan de mitigation local de circulation dans le village pour assurer la sécurité de ses citoyens et que ce projet pilote démontre déjà des résultats positifs ;

ATTENDU QU' afin de développer des mesures régionales permanentes d'allègement de la congestion sur le réseau routier de l'A-20 ouest, la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sollicite une participation active des différents intervenants, qui compte notamment les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le ministère des Transports du Québec division Montérégie-Ouest ;

ATTENDU QU' une des solutions évidentes est l'aménagement d'une autoroute standard sur l'A-20 ouest, soit le retrait des feux de circulation entre les ponts Galipeault et Taschereau, l'aménagement d'entrées et de sorties d'autoroute sécuritaires et le prolongement de l'A-20 ouest entre le pont Taschereau et la jonction des autoroutes 20-30-40 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

De demander au ministère des Transports du Québec de prioriser l'aménagement et le prolongement de l'A-20 ouest afin de résoudre les problèmes récurrents de congestion du réseau routier régional qui a des impacts directs sur le réseau routier local, sur la sécurité et sur la qualité de vie des citoyens de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi que des citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De transmettre la présente résolution aux maires et mairesses des villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'au préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, monsieur le maire Patrick Bousez.

De transmettre la présente résolution au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, au député de Jacques-Cartier, monsieur Gregory Kelley, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols et à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard.

Adoptée à l'unanimité.

5. PATROUILLE MUNICIPALE

| |
|---|
| 12-358-18 Projet pilote – Ligne <i>Info-Neige</i> – Tolérance de stationnement sur rue en période hivernale |
|---|

ATTENDU QUE le stationnement sur rue est interdit du 1^{er} décembre au 31 mars sur tout le territoire de la Ville, en raison des nombreuses opérations de déneigement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à un projet pilote et à l'implantation d'une ligne *Info-Neige* afin de tolérer les véhicules stationnés sur rue lors des nuits où la météo est clémente;

ATTENDU QU' il est de la responsabilité de tout citoyen de téléphoner quotidiennement à la ligne *Info-Neige* afin de connaître dès 16 h 30 si le stationnement sur rue est interdit ou toléré pendant la nuit à venir, entre 1 ;

ATTENDU QUE la décision de permettre le stationnement ou de l'interdire dépendra des conditions climatiques et des opérations de déneigement prévues par le Service des travaux publics;

ATTENDU QU' il est de la responsabilité de tout propriétaire de véhicule de consulter la ligne *Info-Neige* avant de laisser sa voiture stationnée dans la rue;

3700

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un projet pilote pour l'implantation d'une ligne *Info-Neige* dès le 21 décembre 2018 afin d'informer les citoyens sur la levée temporaire de l'interdiction de stationner son véhicule routier dans la rue chaque nuit.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| 12-359-18 Modification de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement |
|--|

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE le comité de circulation et sécurité publique recommande au conseil municipal de prohiber l'immobilisation de véhicule dans l'intérieur de la courbe sur la rue Meloche ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation de panneaux d'interdiction d'immobilisation dans l'intérieur de la courbe sur la rue Meloche, entre l'entrée charretière du 141 rue Meloche jusqu'à la borne-fontaine.

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation de bollards dans la courbe sur la rue Meloche, au centre de la rue, longeant la ligne jaune.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 12-360-18 Autorisation pour l'aménagement de deux dos d'âne |
|---|

ATTENDU QUE la politique d'implantation des dos-d'âne ;

ATTENDU QUE le comité de circulation et sécurité publique recommande au conseil municipal d'implanter deux dos-d'âne comme suit :

- Un devant le 135 rue Caron ;
- Un devant l'église sur la rue Saint-Georges ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'aménagement de deux dos-d'âne au printemps-été 2019 : un devant le 135 rue Caron et l'autre devant l'église située sur la rue Saint-Georges.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

| |
|--|
| 12-361-18 Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Course de lits nocturne » — Carnaval d'hiver 2019 |
|--|

ATTENDU QUE l'évènement « Course de lits nocturne » se tiendra le samedi 2 février 2019 entre 18 h et 19 h ;

ATTENDU QU' il est préférable que la rue soit fermée de 17 h 45 à 19 h pour assurer la sécurité des participants ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs à l'effet de fermer la rue Sainte-Anne (entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège) dans le but d'organiser la course des lits nocturne en toute sécurité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Anne, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège, pendant l'événement « Course de lits nocturne » le samedi 2 février 2019 de 17 h 45 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| 12-362-18 Demande de permis de feux d'artifice auprès du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du Carnaval d'hiver 2019 |
|--|

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de feux d'artifice auprès du Service de sécurité incendie de Montréal, section des événements spéciaux et mesures opérationnelles ;

ATTENDU le spectacle de feux d'artifice dans le cadre du Carnaval d'hiver 2019 qui aura lieu le 2 février 2019 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice aux Loisirs à l'effet de procéder à une demande de permis auprès du Service de sécurité incendie de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande de permis de feux d'artifice auprès du Service de sécurité incendie de Montréal, section des événements spéciaux et mesures opérationnelles, pour le spectacle de feux d'artifice dans le cadre du Carnaval d'hiver 2019 qui se déroulera le 2 février 2019 sur la jetée du canal de Parcs Canada, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2019.

3702

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document relatif à l'obtention de ce permis.

Adoptée à l'unanimité.

12-363-18 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2019 (Événement bar et disco extérieur)

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2019 ;

ATTENDU QUE l'activité du bar et disco extérieur se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville au 109 rue Sainte-Anne, le 2 février 2019 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice aux loisirs ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour vendre des boissons alcoolisées lors de l'activité de bar et disco extérieur qui se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville le samedi 2 février 2019, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2019.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 89,00 \$, taxes non applicables, à même le poste budgétaire 02-701-97-405 du fonds général.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document relatif à l'obtention de ces permis.

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1. *DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)*

12-364-18 PIIA – 19, rue Perrault

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 19, rue Perrault a déposé une demande de permis construction afin de démolir un garage dérogatoire existant afin de le remplacer par un

3703

nouveau garage respectant les normes du règlement numéro 533 de zonage ;

ATTENDU QUE le garage proposé est de 12 par 24 pieds et sera situé dans la cour arrière au même emplacement que le garage existant, mais à une distance de 0,6 mètre de la limite latérale du lot, en conformité avec le règlement numéro 533 de zonage ;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur proposé est de type bois Maibec de couleur Napa Wine (couleur numéro 293) et le modèle retenu pour la porte du garage est de style Seigneurie, fabriqué par la compagnie Garex ;

ATTENDU QUE la couleur proposée pour la porte d'accès latérale et les fenêtres situées sur les murs latéraux du garage est la même que celle du revêtement extérieur ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 14 novembre 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 19, rue Perrault, tel qu'illustré par le plan du 1^{er} novembre 2018, préparé par BVD Design et le document de présentation annexé au plan ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 novembre 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 19, rue Perrault pour le permis de rénovation permettant la démolition et la reconstruction d'un garage tel qu'illustré par le plan préparé par BVD Design daté du 1^{er} novembre 2018 et le document de présentation annexé au plan.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| 12-365-18 PIIA – 102, rue Sainte-Anne |
|--|

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 102, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer le revêtement extérieur du bâtiment par un revêtement de type Canoxel *Ced R Vue 9* de couleur *Bois de Santal* pour les murs et de couleur *Kaki* pour les bordures des ouvertures et les coins de murs ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 14 novembre 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 102, rue Sainte-Anne ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 novembre 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 102, rue Sainte-Anne pour le permis de rénovation permettant le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment, par un revêtement de type Canoxel *Ced R Vue 9* de couleur *Bois de Santal* pour les murs et de couleur *Kaki* pour les bordures des ouvertures et les coins de murs.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| 12-366-18 PAE – Projet Terra situé sur le chemin Sainte-Marie |
|--|

ATTENDU QUE le promoteur du projet Terra situé sur le chemin Sainte-Marie a déposé une demande de modification au plan d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de modifier le choix du revêtement extérieur des bâtiments à construire ;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait approuvé la demande révisée du PAE en août 2017 tel qu'illustré dans le cahier de présentation daté du 27 juin 2017, préparé par l'architecte Luc Denis et la palette des couleurs des matériaux illustrés par le dessin portant le titre Coloration 4 ;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite modifier le choix de revêtement en bois approuvé en août 2017 par une palette de panneaux de bois d'ingénierie de couleurs similaires provenant du fabricant Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE les bâtiments sont situés dans une zone assujettie au *Règlement numéro 734 sur les PAE* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 14 novembre 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de modification au PAE pour le projet Terra situé sur le chemin Sainte-Marie ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 novembre 2018.

D'approuver la demande de modification au PAE pour le projet Terra situé sur le chemin Sainte-Marie permettant le revêtement extérieur de bois d'ingénierie avec un trait 13,24 mm, aux couleurs *Beige du matin*, *Saule argenté*, *Pruche vieillie* et *Charbon de mer*, produit par la compagnie Saint-Laurent, tel qu'illustré sur le panneau de présentation daté du 14 novembre 2018 portant le numéro de référence 21607.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.1. CONCLUSION DE CONTRATS

| |
|--|
| 12-367-18 Octroi de contrat pour un véhicule Ford F-150 |
|--|

ATTENDU la résolution 11-331-18 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule Ford F-150 XLT 2018 ou 2019 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 22 novembre 2018 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme, soit *Avantage Ford Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-150 XLT à la compagnie *Avantage Ford Inc.* pour un montant de 25 832,10 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 25 832,10 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 24 604,93 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de 3 ans comme suit :

Pour l'année 2019 : 8 202,93 \$
Pour les années 2020 et 2021 : 8 201,00 \$

D'autoriser le coordonnateur aux Travaux publics à donner en échange à la compagnie *Avantage Ford Inc.* le véhicule Subaru Crosstrek 2015 pour une valeur de 10 000 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.3. RÉCEPTION DE TRAVAUX**12-368-18 Décompte progressif numéro 3 –
Travaux de resurfaçage des rues
Saint-Pierre et Christie**

ATTENDU la résolution 07-233-18 autorisant les travaux de resurfaçage des rues Saint-Pierre (de la rue Sainte-Anne à la rue Saint-Jacques) et Christie (de la rue du Collège à la rue Sainte-Anne);

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 22 novembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à *Les Entreprises Canbec Construction inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 22 novembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à *Les Entreprises Canbec Construction inc.* relativement à des travaux de resurfaçage des rues Saint-Pierre et Christie.

D'autoriser le paiement de la somme de 121 307,51 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

**12-369-18 Décomptes progressifs numéros 3
et 4 – Travaux électriques sur le
réseau d'éclairage du boul. des
Anciens-Combattants, de la rue
Demers jusqu'à la caserne de
pompiers**

ATTENDU la résolution 12-314-17 autorisant une dépense pour des travaux électriques en bande centrale du boul. des Anciens-Combattants ;

ATTENDU les recommandations de monsieur Guillaume Ferland, ingénieur de la firme *Induktion Groupe conseil*, datées du 22 novembre 2018 et du 3 décembre 2018, quant au paiement des décomptes progressifs numéros 3 et 4 à l'entreprise *Environnement Routier NRJ Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner les recommandations de la firme *Induktion Groupe conseil*, datée du 22 novembre 2018 et 3 décembre 2018, quant au paiement des décomptes progressifs numéros 3 et 4 à *Environnement Routier NRJ Inc.* relativement à des travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants, de la rue Demers jusqu'à la caserne de pompiers.

3707

D'autoriser le paiement de la somme de 105 488,92 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 12-370-18 Décompte progressif numéro 3 – Travaux de réfection du Château d'eau |
|---|

ATTENDU la résolution 05-168-18 autorisant une dépense pour des travaux de réfection et de peinture du Château d'eau ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Marquis, ingénieur de la firme *WSP*, datée du 20 novembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à l'entreprise *Groupe Diamantex* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *WSP*, datée du 20 novembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à *Groupe Diamantex* relativement à des travaux de réfection et de peinture du Château d'eau.

D'autoriser le paiement de la somme de 218 577,63 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 12-371-18 Décompte progressif numéro 5 – Construction d'un trottoir sur la rue Meloche |
|---|

ATTENDU la résolution 10-269-17 autorisant une dépense pour des travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Janick Lemay, ingénieur de la firme *Tetra Tech*, datée du 23 novembre 2018 quant au paiement du décompte progressif numéro 5 à la compagnie *Ali Excavation inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'entériner la recommandation de la firme *Tetra Tech*, datée du 23 novembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 5 à la compagnie *Ali Excavation inc.* relativement aux travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche.

D'autoriser le paiement de la somme de 67 596,90 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 12-372-18 Décompte progressif numéro 2 et acceptation provisoire des travaux – Réfection de la toiture du garage municipal |
|---|

ATTENDU la résolution 06-181-18 autorisant les travaux de réfection de la toiture du garage municipal ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 et l'acceptation provisoire des travaux à la compagnie *Bureau & Poulin inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics suivant la réception de la facture datée du 16 novembre 2018 et du 21 novembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 et l'acceptation provisoire des travaux à la compagnie *Bureau & Poulin inc.* relativement à des travaux de réfection de la toiture du garage municipal.

D'autoriser le paiement de la somme de 48 926,31 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

8.4. AUTRES SUJETS

| |
|---|
| 12-373-18 Autorisation de disposer d'un véhicule usagé appartenant à la municipalité |
|---|

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'administration municipale à se départir de trois véhicules usagés, tel qu'il appert de la résolution 10-309-18 ;

ATTENDU QUE les ouvertures de soumission ont eu lieu le 15 novembre 2018 ;

ATTENDU QU' aucune offre n'a été reçue pour le Bombardier ;

ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* prévoit que l'administrateur des biens doit être expressément autorisé par le bénéficiaire avant de se porter partie à un contrat de vente ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics à disposer du véhicule usagé Bombardier 1996 à une entreprise qui recycle le métal.

3709

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics, monsieur Marcel Paquet, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. FINANCES

11.1. DONS/PROMOTIONS/AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. AUTRES SUJETS

| |
|---------------------------------------|
| 12-374-18 Adoption des comptes |
|---------------------------------------|

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

| | |
|--|-------------------------------|
| +Journal des déboursés en date du 11 décembre 2018 ; | <u>863 586,22 \$</u> |
| +Liste des comptes fournisseurs en date du 29 novembre 2018 ; | <u>448 805,05 \$</u> |
| Total : | <u>1 312 391,27 \$</u> |
| Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 novembre 2018 | <u>212 746,63 \$</u> |

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

| |
|---|
| 12-375-18 Renouvellement des assurances dommages 2019-2020 – Regroupement des municipalités de l'île de Montréal |
|---|

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est membre du regroupement des municipalités de l'île de Montréal de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'acquisition d'assurances de dommages ;

3710

ATTENDU QUE suivant des négociations de gré à gré avec les assureurs, notre courtier, Fidema Groupe conseils inc., recommande aux municipalités membres du regroupement de renouveler le contrat d'assurances de dommages avec BFL Canada inc., conformément à l'entente du regroupement ;

ATTENDU QUE les prix proposés sont acceptables, que le niveau des franchises est maintenu et que les conditions obtenues sont bonnes ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à renouveler le contrat d'acquisition des assurances de dommages auprès de la firme de courtage BFL Canada inc., pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 (deuxième année d'option).

Sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2019, d'autoriser la dépense de la somme de 18 108 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-422 du fonds général, représentant la prime de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2019, d'autoriser la dépense de la somme nette de 9 524 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-422 du fonds général, représentant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2019.

D'autoriser le maire, la greffière, ou leur remplaçant à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

| |
|---|
| 12-376-18 Transaction — Entente hors cour relative à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478 |
|---|

ATTENDU QUE la Ville a publié un avis d'expropriation sur une partie du lot 1 559 478, du cadastre du Québec, faisant l'objet du dossier SAI-M-272084-1803 ;

ATTENDU QUE l'expropriée a contesté l'avis de réserve préalable dans le dossier 500-17-082055-149 et le droit à l'expropriation dans le dossier 500-17-102697-185, en plus de demander à la Cour supérieure d'annuler le *Règlement numéro 767 relatif à la citation de la Maison Michel-Robillard située au 20 345, chemin Sainte-Marie comme immeuble patrimonial* ;

ATTENDU QUE des pourparlers de règlement ont été entrepris entre les procureurs aux dossiers pour mettre fin à l'ensemble desdits litiges par la conclusion d'une transaction ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la transaction intervenue dans les dossiers SAI-M-272084-1803, 500-17-082055-149, 500-17-102697-185 et 500-17-084105-140 et d'autoriser madame le maire Paola Hawa, ou en son absence, le maire suppléant et, le directeur général, ou, en son absence, la greffière, à procéder à la signature de ladite transaction et de tout document requis pour sa mise en œuvre, dont l'acte de transfert à être publié au bureau de la publicité des droits pour compléter l'acquisition, par la Ville, de la partie du lot 1 559 478 visée par l'avis d'expropriation.

De mandater monsieur François Houle, arpenteur-géomètre, et PME INTER Notaires pour compléter la renumérotation cadastrale et confectionner et publier l'acte de transfert requis en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité.

12.3. AUTRES SUJETS

| | |
|------------------|---|
| 12-377-18 | Fermeture des bureaux administratifs de la Ville pour la période des Fêtes |
|------------------|---|

ATTENDU QUE la période des fêtes débute le lundi 24 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la fermeture des bureaux administratifs de la Ville du 21 décembre 2018 à 12 h au 6 janvier 2019 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|------------------|--|
| 12-378-18 | Adoption du calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal |
|------------------|--|

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le calendrier 2019 ci-dessous, comme si au long récité, des séances ordinaires du Conseil municipal qui se tiendront au Centre Harpell.

| DATE | HEURE |
|-----------------------|---------|
| Lundi 21 janvier 2019 | 19 h 30 |
| Lundi 11 février 2019 | 19 h 30 |
| Lundi 11 mars 2019 | 19 h 30 |

| | |
|------------------------|----------------|
| Lundi 8 avril 2019 | 19 h 30 |
| Lundi 13 mai 2019 | 19 h 30 |
| Lundi 10 juin 2019 | 19 h 30 |
| Mardi 2 juillet 2019 | 19 h 30 |
| Lundi 19 août 2019 | 19 h 30 |
| Lundi 9 septembre 2019 | 19 h 30 |
| Mardi 15 octobre 2019 | 19 h 30 |
| Lundi 11 novembre 2019 | 19 h 30 |
| Lundi 9 décembre 2019 | 19 h 30 |

Adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 12-379-18 Nomination des membres du Comité de démolition de la Ville |
|---|

ATTENDU l'article 2.2 paragraphe b) du règlement numéro 656 sur la démolition des immeubles de la Ville à l'effet que le Comité d'étude des demandes de permis de démolition est formé de trois (3) membres du conseil de la Ville désignés par voie de résolution ;

ATTENDU QUE l'article 2.2 paragraphe b) du règlement numéro 656 prévoit également que le mandat des membres du comité est pour une durée d'un (1) an, de novembre à novembre ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

De nommer les personnes suivantes, membres du Comité de démolition, à savoir :

Paola Hawa
Francis Juneau
Tom Broad

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1. CONTRATS ET ENTENTES

| |
|---|
| 12-380-18 Permanence – Service des travaux publics |
|---|

ATTENDU que deux postes permanents doivent être pourvus suite aux départs de deux employés permanents cols bleus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

3713

D'autoriser l'embauche, à titre d'employé permanent au service des travaux publics, des personnes suivantes :

| Nom | Poste | Période visée | Salaire | Code budgétaire |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Éric Tellier | Col bleu permanent groupe 6 | À partir du 11 décembre 2018 | Selon convention collective | 02-320-00-147 |
| Marie-Eve Lefebvre-Major | Col bleu permanent groupe 3 | À partir du 11 décembre 2018 | Selon convention collective | 02-320-00-147 |

Les conditions de travail de ces cols bleus sont celles prévues à la convention collective de travail du Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301).

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire des personnes ci-dessus embauchées à même le poste budgétaire fixé au présent tableau provenant du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

| |
|---|
| 12-381-18 Embauche – Technicienne juridique – poste permanent |
|---|

ATTENDU QUE le poste de secrétaire au greffe doit être pourvu suite au départ à la retraite d'une employée de la Ville le 16 novembre dernier ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un affichage afin de pourvoir le poste ;

ATTENDU QU' à la suite du processus d'embauche, la greffière recommande de nommer madame Julie Beaudoin-Michaud au poste de technicienne juridique ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

De procéder à l'embauche permanente de madame Julie Beaudoin-Michaud au poste de technicienne juridique à compter du 7 janvier 2019.

De fixer le salaire de madame Beaudoin-Michaud à l'échelon minimum du groupe 9 de la grille salariale 2019 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-140-00-142 du fonds général.

D'assujettir madame Beaudoin-Michaud à une période de probation de six (6) mois de travail comme prévu dans la convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Les conditions et avantages de cette employée sont ceux prévus à la convention collective des cols blancs en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

12,2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS**12-382-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 807 relatif aux tarifs pour l'année 2019**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 807 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement relatif aux tarifs applicables pour l'année 2019.

12-383-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 808 sur la taxation 2019

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 808 et donne un avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement sur la taxation en vigueur pour l'année 2019.

12-384-18 Adoption finale du règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue » ;

ATTENDU QUE le patrimoine bâti dans la zone H-78 est divisé entre des immeubles à logement multiples et des maisons unifamiliales ;

ATTENDU QU' il y a lieu de diviser la zone H-78 en deux zones afin de prévoir des dispositions particulières applicables à la zone nouvellement créée ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

3715

ATTENDU QU' à la suite de l'adoption du second projet de règlement, un avis public a été donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum ;

ATTENDU QUE la greffière n'a reçu aucune demande valide au bureau de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 533-72 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

| |
|--|
| 12-385-18 Adoption du règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle |
|--|

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C - 19) édicte que toute municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures ;

ATTENDU QUE ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, actuellement à 101 100 \$, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

ATTENDU QU' un avis de motion a préalablement été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 805 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 12 novembre 2018 au 10 décembre 2018 ;
- Liste des commandes du 1^{er} novembre 2018 au 30 novembre 2018 ;
- Liste des embauches au service des loisirs ;
- Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil ;
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de : Paola Hawa, Dana Chevalier, Ryan Young, Yvan Labelle et Denis Gignac.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE**12-386-18 Levée de la séance**

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 11.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12728

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 10 décembre 2018 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ décembre 2018.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière